

## **Dérèglement climatique : la Ville adopte son nouveau Plan Climat Air Énergie**

**Visant à faire de Paris une ville neutre en carbone et 100% à énergies renouvelables d'ici 2050, ce nouveau Plan Climat Air Énergie territoriale (PCAET) a été adopté aujourd'hui à l'unanimité par le conseil de Paris. Une grande votation citoyenne sur le climat se tiendra à la fin du printemps pour permettre à chaque citoyen de s'engager dans cette démarche.**

Paris est une ville leader dans la lutte contre le changement climatique. Adopté pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2007, puis actualisé en 2012, le Plan Climat de Paris franchit un cap en 2018. Il fixe de nouveaux objectifs, toujours plus ambitieux car nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et détaille plus de 500 actions organisées autour de trois grandes temporalités.

D'ici 2020, la Ville accélère les actions définies dans le précédent Plan climat afin d'atteindre ses objectifs (réduire de 25% les émissions de GES et les consommations énergétiques de Paris, avoir 25% d'énergies renouvelables dans la consommation d'ici 2020 par rapport à 2004) et répondre à l'urgence de la transition écologique. D'ici 2030 un plan d'actions opérationnel sera mis en œuvre dans l'objectif de réduire de 50% les émissions de GES, de 35% les consommations et d'atteindre 45% d'énergies renouvelables. Enfin, l'objectif d'ici 2050 est de construire une ville neutre en carbone et 100% à énergies renouvelables.

« L'atteinte de ces objectifs est la condition sine qua non pour rester sous le seuil des + 2°C de réchauffement de la planète d'ici à 2100, conformément à l'accord de Paris signé en 2015 à l'issue de la COP21 », explique Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du « plan climat énergie territorial ».

Entre le 14 décembre 2017 et le 4 février 2018, le projet de PCAET a fait l'objet d'une consultation publique permettant de recueillir les avis des citoyens ainsi que ceux de la Métropole, de la Région et de l'État. Plus de 900 participations ont été recueillies, dont 65% soulignent que les actions du nouveau plan répondent de manière très satisfaisante à l'urgence climatique. Les participants ont identifié trois thématiques prioritaires à traiter, à savoir l'alimentation durable, la sobriété énergétique et l'adaptation du territoire.

Parmi les propositions reçues, certaines ont été ajoutées au Plan climat : un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires, l'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles, l'étendue des possibilités de correspondance du ticket t+ entre tram, bus, métro et RER.

La Métropole de son côté a salué l'ambition du Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris, qui par ses objectifs et ses actions, contribue à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine.

« Après une année de travail et l'engagement de nombreux acteurs du territoire pour aboutir à ce plan, je me réjouis que l'ensemble des élu-e-s parisien-nes l'aient adopté à l'unanimité, preuve de leur volonté à agir pour le climat » déclare Aurélie Solans, conseillère déléguée chargée de l'environnement.

**Contacts Presse** : Chloé Humpich / 01 42 76 49 61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)